



**Bastien Coïc** a rejoint l'association Ramsar France en tant qu'animateur de réseau. Il était précédemment au Muséum national d'histoire naturelle, service du patrimoine naturel. • ramsarfrance@gmail.com



**Damien Marage** renforce le service Ressources et patrimoine naturels de la Dreal Bourgogne, pour mettre en place l'Observatoire régional de la biodiversité. Il enseignait auparavant l'écologie et la gestion des milieux naturels à AgroParisTech. • damien.marage@developpement-durable.gouv.fr



**Denis Bassargette** intègre le bureau des parcs nationaux et des réserves au ministère de l'Écologie. Il remplace Alexandre Cherkaoui parti à la Dreal Midi-Pyrénées. Arrivant de la Dreal Réunion, Denis Bassargette a également participé à la mission de préfiguration du Parc amazonien de Guyane. • denis.bassargette@developpement-durable.gouv.fr



## Hommage Alain Chiffaut

Le premier directeur de RNF (1986-1991) nous a quittés ce mercredi 4 septembre. Acteur reconnu du monde de la nature, Alain a contribué à la mise en place du réseau des réserves naturelles, et a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la méthodologie des plans de gestion. Passionné et sincère, il fut également directeur du CEN Bourgogne. Une pensée est adressée à sa famille ●



LE DOSSIER

## NE MANQUEZ PAS EN JANVIER

### MESURES COMPENSATOIRES Quelle place pour les professionnels de la nature ?

Quelles places pour les gestionnaires d'espaces naturels et protégés dans la compensation écologique ? La question est polémique. D'autant que des débats éthiques s'imposent sur les raisons d'être de telles mesures. Cependant, *in fine*, les gestionnaires sont parmi les artisans les mieux placés en termes de compétences et de génie écologique. Ils sont alors des porteurs légitimes de cette démarche. *Espaces naturels* tente de broser une réponse pratique à la question posée. Sans omettre de lui donner du sens : fondements de la doctrine, risques, marges de progrès, intérêt pour la biodiversité, conditions de mise en œuvre... Exemples à l'appui. ●

Laurent Mignaux/METL - Meadde



DES MOTS POUR LE DIRE | CHRONIQUE

Par **Jacques Lepart**

Vice-président de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels

## Intendance environnementale

L'intendance environnementale (*Land stewardship*) désigne l'ensemble des voies et moyens pour associer les acteurs d'un territoire à la préservation de sa biodiversité. C'est un concept clé qui vise à redonner du sens à cette préservation en permettant à l'ensemble des acteurs et des usagers des territoires de ne pas la subir mais d'en devenir partie prenante. La pratique n'est pas entièrement nouvelle mais donne lieu à une réflexion menée à l'échelle européenne dans le cadre du programme *Landlife*. La reconnaissance de l'importance de la biodiversité s'est faite en développant des systèmes de normes de plus en plus complets et précis. Des normes négatives (il s'agit de ne pas faire) alors que la préservation de la biodiversité repose souvent sur une gestion active. Les acteurs des territoires n'en perçoivent pas toujours les objectifs, la légitimité et l'efficacité. Ils ont l'impression de se retrouver dans un jeu d'arcanes de plus en plus contraignant dans lequel seuls les conseils d'un juriste et d'un naturaliste permettraient de se retrouver.

L'intendance environnementale des territoires vise à aider les acteurs à mieux comprendre les enjeux de biodiversité et à les intégrer dans leurs pratiques. L'efficacité d'un tel dispositif repose sur une relation forte établie dans la durée et donc sur la confiance. Elle s'appuie également sur une analyse écologique qui prend en compte les enjeux naturalistes, les caractéristiques des lieux (les paysages), la marge d'évolution des pratiques des acteurs et la dynamique des territoires... Il s'agit de rencontrer les acteurs là où ils sont et de rechercher avec eux une stratégie de gestion de la biodiversité compatible avec leurs intérêts.

Ainsi, les conservatoires d'espaces naturels mettent en œuvre cette démarche depuis longtemps avec, en particulier l'animation foncière qui leur permet de rencontrer les propriétaires de sites et de négocier des conventions pour préserver leur biodiversité. La mise en œuvre de Natura 2000 emprunte beaucoup à l'intendance des territoires.

Dans le cadre du *Landlife*, il s'agit de donner à cette notion plus de cohérence, plus d'ampleur, plus de lisibilité. Il s'agit aussi de définir des références, un cadre conceptuel, une éthique et des valeurs associées, qui permettent aux acteurs en charge de sa mise en œuvre de se positionner plus efficacement et de mieux faire la part entre les usages de concertation et de réglementation. ●

EN SAVOIR PLUS : jacques.lepart@cefe.cnrs.fr

www.cenlr.org/gerer/projets/landlife  
www.landstewardship.eu.fr